



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

Comme chaque année, cette lettre vous rends compte de l'activité du Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage durant l'année passée.

Rassemblant, 12 des 16 communautés de communes de notre département, le SMGV assure la gestion et l'entretien des 2 aires de grand passage et de 24 aires d'accueil soit 434 places de stationnement.

Après une période difficile du fait de la crise sanitaire, l'année 2022 a permis de revenir à une situation plus saine avec une progression de notre taux d'occupation et une stabilisation des recettes « voyageurs ». Les efforts de gestion m'ont également permis de proposer pour la 4^{ème} année consécutive de ne pas augmenter la participation des collectivités membres qui s'élève à 1,60 € par an et par habitant.

Avec le soutien du Plan de relance de l'État, nous avons pu poursuivre notre programme de rénovation des aires de stationnement avec la volonté d'améliorer les conditions de vie de nos usagers.

L'année 2022 a également permis de renouveler notre partenariat avec le Centre social Voyageurs 72 dont le SMGV est l'un des principaux partenaires financiers avec une subvention annuelle de 124 000 €. C'est pour moi, l'occasion de saluer l'excellent travail mené par le Centre social qui partage avec nous la volonté d'améliorer la vie des Gens du voyage en Sarthe.

Lancés en 2021, les travaux de la Maitrise d'œuvre urbaine et sociale sur l'habitat des gens du voyage se sont poursuivis avec, malheureusement, peu de résultats concrets. Toutefois, quelques pistes se dégagent pouvant laisser espérer la mise en œuvre dans des délais raisonnables d'opérations d'habitat adapté.

Confronté à un nombre accru de stationnements illégaux, le SMGV a la volonté d'apporter son soutien aux actions des maires. La clarification des procédures par la Préfecture doit nous permettre collectivement d'être plus efficace sur cette question qui suscite souvent des réactions fortes chez nos concitoyens.

La récente décision de la Communauté de communes du Maine Saosnois d'adhérer au SMGV et les échanges en cours avec la Communauté de communes de Loué - Brulon - Noyen devraient permettre de finaliser la départementalisation du SMGV en 2024, année lors de laquelle nous fêterons nos 20 ans.

Enfin, le SMGV est cette année, le co-organisateur des Journées nationales des Gens du Voyage qui rassembleront pour la 16^e fois des élus et techniciens pour débattre de la thématique qui nous anime. Je vous invite donc à retenir les dates des 13 et 14 décembre 2023 en espérant qu'il vous sera possible de participer à cet événement.

Je souhaite enfin remercier l'ensemble de l'équipe du SMGV qui sous la direction d'Albert LE ROUX assure la gestion quotidienne de nos aires d'accueil avec le souci constant de répondre aux demandes des collectivités membres. Ce bilan est d'abord le fruit de leur travail.



Christophe COUNIL
Président du SMGV

Conseiller départemental de la Sarthe
Adjoint au Maire du Mans



Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

✉ 24 rue François Monier - BP 30025

72 053 Le Mans cedex 1

☎ 02.43.84.13.60

✉ smgv@smgv72.fr

■ Demande d'adhésion de la Communauté de communes du Maine Saosnois

Le 8 décembre 2022, le Conseil communautaire du Maine Saosnois a délibéré en faveur de son adhésion au SMGV pour que nous puissions assurer la gestion des aires d'accueil de Mamers (20 places) et Bonnétable (15 places). De même, l'année 2022 a été ponctuée par plusieurs échanges avec la CDC Loué - Brulon - Noyen qui s'interroge sur une éventuelle adhésion à notre collectivité. Ces adhésions s'inscrivent dans l'esprit du Schéma départemental des gens du voyage qui s'est fixé pour objectif la départementalisation du SMGV.

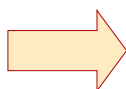
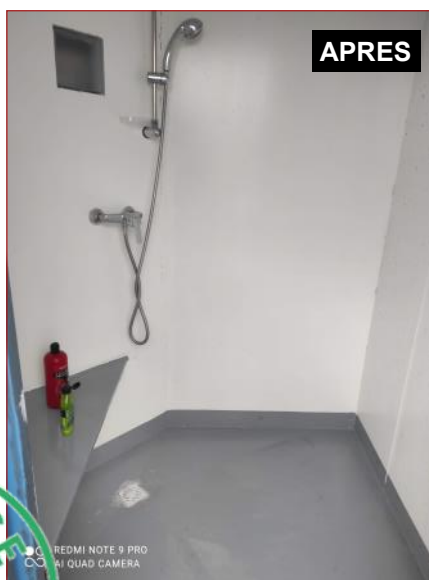
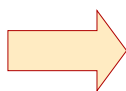
■ Le renouvellement de la convention d'objectifs et de financements de « Voyageurs 72 »

Le 4 avril 2022, le SMGV et la CAF de la Sarthe ont renouvelé leur confiance au Centre social Voyageurs 72 en signant une nouvelle convention d'objectifs et de financements sur la période 2022 - 2025. Cette convention valide le projet social de l'association qui a pour missions d'être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle et d'être un lieu d'animation de vie sociale permettant aux usages d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Dans le cadre de cette convention, le SMGV s'est engagé à verser une subvention de fonctionnement annuelle fixée à 0,26 € par habitant révisable sur proposition du CA du Centre social et après acceptation du Comité syndical du SMGV.



■ Le SMGV poursuit ses travaux de rénovation des aires d'accueil

Dans le cadre du plan de relance faisant, le SMGV avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires a obtenu des subventions exceptionnelles pour des travaux de rénovation des aires d'accueil. Notre réactivité a permis d'obtenir un nouvel engagement financier de 111 289 € pour un montant de dépenses de 184 284 € TTC. Les travaux ont concerné principalement 8 aires de stationnement : Château-du-Loir, Yvré l'Évêque, Bouloire, Thorigné-sur-Dué, Saint-Marceau et Beillé. Il s'agissait de fermer les auvents des blocs sanitaires, installer des disjoncteurs accessibles aux usagers ou encore divers travaux de mise en sécurité des installations.



Le SMGV, au cœur d'un travail en réseau

Le SMGV travaille régulièrement avec le Centre social Voyageurs 72, le pôle social départemental et d'autres services intervenants auprès des gens du voyage, l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Territoires, différents services de la Ville du Mans et du Mans-Métropole, notamment sur les questions de la scolarisation, de stationnements illicites et d'urbanisation.

Le SMGV travaille également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie.

Enfin, sur la question des grands passages, le SMGV participe au réseau régional mis en place depuis 2014.



■ La poursuite des travaux sur la sédentarisation des Gens du voyage

A la demande des services de l'État, le SMGV est le maître d'ouvrage d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement ou au logement adapté des gens du voyage en Sarthe. La MOUS est financée par l'État, le Conseil départemental de la Sarthe et la CAF. Pour mener à bien cette opération, le SMGV a contractualisé avec Tsigane habitat disposant d'une grande expérience dans l'accompagnement des collectivités locales sur cette thématique.

En 2021, l'étude pré-opérationnelle d'accompagnement à l'ancrage territorial des gens du voyage en a principalement été axée sur la communication auprès des différents acteurs sur une thématique globalement peu connue des intervenants publics. En 2022, la mission a davantage été axée sur un travail de diagnostic et de préconisation. Néanmoins, Tsigane Habitat remarque des difficultés pour mobiliser sur cette thématique très peu portée politiquement, en dehors des membres du comité technique de l'étude. De plus, les demandes des élus s'orientent vers les contentieux d'urbanisme liés à l'achat de parcelles privées en zone non constructible, or, il n'y a pas de réponse publique claire sur ce type de demande.

Les études sur Le Mans Métropole (Fouillet et Grande Sapinière) font l'objet d'un suivi régulier, notamment sur la faisabilité des projets. A ce jour, ces projets semblent bien engagés.

En 2022, Tzigane Habitat a réalisé des entretiens avec 22 familles et plusieurs communes (Montval-sur-le-Loir, Changé, Brette-les-Pins, Yvré l'Evêque, Louplande, Ruaudin). Cela a permis de finaliser 3 diagnostics et 1 étude de faisabilité.

A ce jour force est de constater que cette action n'apporte pas les résultats escomptés. L'année 2023 devrait s'orienter vers un travail sur la faisabilité des futurs projets (recherche foncière, engagement des élus...) et sur le suivi des projets du Fouillet et de la Grande Sapinière (Le Mans)

■ La lutte contre les stationnements illicites

La lutte contre le stationnement anarchique des Voyageurs doit être au cœur de nos préoccupations pour des raisons qui touchent à la fois à l'ordre public mais également aux finances de notre collectivité dans la mesure où le taux d'occupation de nos aires impacte directement le niveau de financement de l'État.

A notre demande, la Préfecture de la Sarthe a mis en œuvre un *Vademecum* rappelant les deux procédures pouvant être mises en œuvre en cas de stationnement illicite.

- La procédure administrative d'évacuation forcée des gens du voyage est possible lorsqu'un arrêté d'interdiction de stationnement a été pris par la commune ou la communauté de communes. Elle évite le recours à un avocat et un huissier mais nécessite de démontrer l'existence d'un trouble grave à l'ordre public. Le Préfet prend alors un arrêté de mise en demeure des occupants de quitter les lieux dans les 24 heures suivant la notification.
- La procédure juridictionnelle nécessite de constater l'occupation illégale par un huissier et de la saisine du juge. La décision du juge est assortie d'une astreinte avec une possible réquisition de la force publique par le Préfet.

L'ensemble de ces documents sont disponibles auprès de l'équipe de direction du SMGV.

En cas de stationnement illicite, le bon réflexe est d'alerter le SMGV qui agira de concert avec les élus concernés, les services de gendarmerie ou de police et les autorités préfectorales.

La MOUS est une opération inscrite au Schéma départemental pour l'habitat et le stationnement des Gens du voyage. Elle est financée par :



39 960 €



40 500 €



22 500 €



VIE ET GESTION DES TERRAINS

138 800 € DE RECETTES « VOYAGEURS » EN 2022

Aires d'Accueil	Dates d'ouverture ou de reprise	Composition de l'aire	Taux d'occupation 2022	Évolution n-1	Personnes accueillies	Recettes encaissées
Mulsanne	23/05/2007	15 x 2 places	32.58 %	↗	24	2 944.26 €
Roëzé-sur -Sarthe	04/07/2007	13 x 2 places	15.17 %	↘	18	988.95 €
Saint-Jean-d'Assé	13/08/2007	5 x 2 places	74.19 %	↗	29	3 993.20 €
Neuville- sur-Sarthe	04/09/2007	5 x 2 places	55.78 %	↘	39	3 316.54 €
Yvré -l'Evêque	01/10/2007	15 x 2 places	62.05 %	↗	102	17 340.83 €
Le Mans	24/10/2007	25 x 2 places	35.72 %	↘	144	7 237.07 €
Changé	04/12/2007	5 x 2 places	92.60 %	↗	10	3 102.24 €
Champagné	17/12/2007	6 x 2 places	92.42 %	↗	23	8 176.26 €
Thorigné-sur-Dué	23/03/2009	6 x 2 places	66.35 %	↗	46	5 315.65 €
Bouloire	23/09/2009	4 x 2 places	6.51 %	↘	18	304.63 €
Ecommoy	01/02/2011	5 x 2 places	47.01 %	↗	57	3 364.57 €
Cérans-Foulletourte	04/09/2012	10 x 2 places	9.62 %	↘	38	996.00 €
Saint-Marceau	01/09/2015	4 x 2 places	49.66 %	↘	22	2 556.36 €
Le Lude	01/01/2017	8 x 3 places	33.60 %	↗	51	3 255.23 €
Aubigné-Racan	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	93.12 %	↗	18	4 093.36 €
Vaas	01/01/2017	2 x 2 pl. + 2 x 3 pl.	89.59%	↗	24	2 887.50 €
Montval (Château-du-Loir)	01/05/2018	16 x 2 places	95.27 %	↗	102	20 600.77 €
Montval (Montabon)	01/05/2018	5 x 2 places	83.18 %	↘	82	5 699.53 €
La Chartre-sur-le-Loir	01/05/2018	8 x 2 places	56.47 %	↗	39	4 023.98 €
La Flèche	01/01/2019	6 x 2pl. + 6 x 3 pl.	36.73 %	↘	106	6 468.96 €
La Ferté Bernard	01/02/2019	4 x 2pl. + 2 x 3 pl.	97.24 %	↗	18	4 899.85 €
Beillé	01/02/2019	6 x 2places	85.30 %	↗	30	8 207.68 €
Sablé-sur-Sarthe	01/02/2019	15 x 2places	33.63 %	↘	100	7 436.26 €
Parcé-sur-Sarthe	01/02/2019	2 x 2pl. + 2 x 3 pl.	43.07%	↘	27	1 966.54 €
Grand passage Le Mans	01/05/2019					5 140 €
Grand passage La Flèche	01/06/2020					2 400 €
Fonds de solidarité logement						1 074,00 €
Facturation de travaux usagers						727,44 €
TOTAL ANNÉE 2022			52,1%	↗	1167	138 787,68 €

Le taux d'occupation de nos aires d'accueil s'établit à 52% en 2022 soit une légère augmentation par rapport à l'année 2021. Ce taux est conforme aux tendances enregistrées avant la crise sanitaire qui avait conduit à une sédentarisation des voyageurs sur une partie de l'année 2020 (taux d'occupation de 54%).

Les recettes des usagers sont légèrement en baisse et s'établissent à 138 788 €. Cette baisse est à mettre en relation avec les difficultés financières de nombreux ménages confrontés à la hausse du coût de la vie et une activité économique plus fragile. Les aides financières du FSL de droit commun sont de plus en plus difficiles à obtenir à cause de changement de condition d'attribution des aides.

Au-delà des recettes « voyageurs », le taux d'occupation est une donnée importante qui conditionne la subvention de fonctionnement versée par l'État. Il est donc important de mener une politique attractive pour les familles pour augmenter leur durée de séjour sur les aires d'accueil. En conséquence, l'équipe du SMGV est très attentive à la maintenance des locaux, l'entretien des espaces verts ou encore la qualité de l'accueil aux familles.

Les tarifs 2022

Pour tenir compte des difficultés financières de nombreux usagers, nous avons fait le choix en 2022 comme en 2021 de ne pas augmenter nos tarifs.

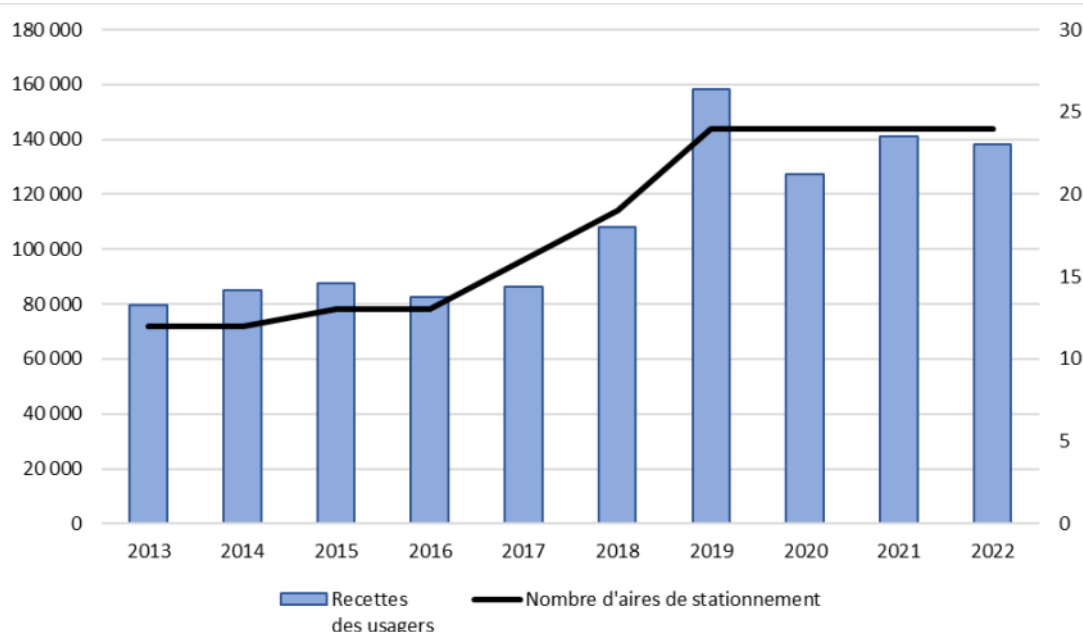
Aires d'accueil

- 1.80 € par nuit
- 0.20 € le kWh d'électricité
- 2.50 € le m³ d'eau

La consommation des fluides est comptabilisée individuellement. A leur entrée, les voyageurs doivent verser une caution de 80€.

Aires de grand passage

- Forfait 20 € / semaine / famille
- Caution 500€



◀ Évolution des recettes des usagers depuis 2013

D'autre part, il est convenu de rappeler que chaque terrain présente un taux d'occupation qui varie selon des raisons diverses :

- L'augmentation des stationnements illicites pour des raisons économiques ;
- La cohabitation difficile entre certaines familles ;
- La situation géographique de l'aire d'accueil (éloignement des centres de vie) ;
- L'absence de terrain sur les itinéraires de certaines familles ;
- La tendance à la sédentarisation des familles sur les terrains ;
- Le départ de familles sur des terrains privés.

La lutte contre le stationnement illicite doit à ce titre être une préoccupation partagée dans la mesure où une place vide est une place qui ne permet pas de toucher de subvention. Améliorer notre taux d'occupation, c'est aussi augmenter nos recettes.

La bonne gestion financière de la collectivité par l'équipe de direction du SMGV permet de dégager un excédent de fonctionnement de 124 107,54 € (contre 16 721 € en 2021) et un excédent d'investissement de 5 643,80 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à 129 751,34 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 757 050,50 €

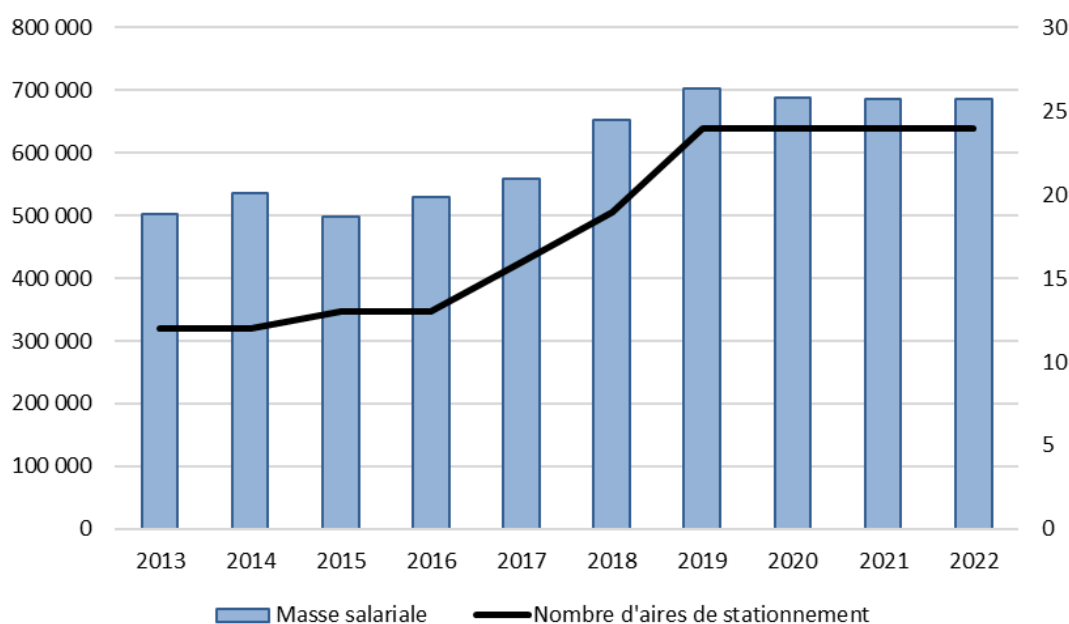
Participation des collectivités membres	763 769,60 €	43,47%
Aide de l'État à la gestion (ALT)	486 957,61 €	27,71%
Résultat de fonctionnement reporté	183 799,73 €	10,46%
Produit de service des usagers	137 737,76 €	8,19%
Opérations d'ordre	103 142,27 €	5,87%
Atténuation de charges de personnel	26 967,83 €	1,53%
Subvention Etat dite « filet de sécurité »	17 391,00 €	0,99%
Subventions MOUS (CAF, CD72)	29 450,00 €	1,67%
Recettes diverses	7 829,50 €	0,45%

La principale recette du SMGV reste la participation des communautés de communes qui contribuent à hauteur de 1,60 € par habitant. Cette participation est restée à nouveau inchangée en 2022. Par contre, nos recettes sont impactées par une baisse de l'ALT (aide à la gestion des terrains de l'État) du fait d'un retour à une plus grande mobilité des voyageurs après la crise sanitaire. Par contre, le SMGV est éligible à l'aide exceptionnelle de l'État dite « filet de sécurité ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 632 942,96 €

Charges de personnel (16 agents)	686 621,23 €	44,05%
Charges à caractère général	606 277,45 €	37,13%
Dotation aux amortissements	198 889,33 €	12,18%
Subvention centre social Voyageurs 72	124 112,56 €	7,60%
Intérêts bancaires	17 040,73€	1,04%

Les charges de personnel représentent 44% des dépenses de fonctionnement du SMGV. Pour éviter une augmentation de la participation des collectivités membres, le SMGV a fait le choix de ne pas compenser le départ d'agents d'accueil obligeant à réorganiser le fonctionnement de la collectivité.



Évolution de la masse salariale du SMGV depuis 2013 ►

SECTION D'INVESTISSEMENT : DES DÉPENSES EN HAUSSE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Les recettes d'investissement s'élèvent à 429 469,44 € correspondant pour l'essentiel à des opérations d'ordre (46%) et aux subventions de l'État pour l'aire de grand passage de la Flèche et les travaux du Plan de relance (25,8%). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 423 825,64 € et correspondent principalement à l'aménagement des terrains (55,9%), l'amortissement des subventions reçues (24,3%), aux emprunts en cours et dépôts de cautionnement (15,9%).



**L'équipe de direction
est constituée de 4 personnes**

Albert LE ROUX
Directeur du SMGV
Rédacteur principal 1^{ère} classe



Christophe HARBEBY
Gestionnaire secteur Nord
Adjoint technique territorial



Virginie DE JESUS MARQUES
Assistante de direction
Rédacteur principal 2^{ème} classe



Franck BRETON
Gestionnaire secteur Sud
Agent de maitrise

ÉQUIPE DU SECTEUR NORD - SARTHE

► *5 agents techniques et d'accueil*

Ghizlaine BOUHDIT
Matthieu JOUVIN (Stagiaire)
Clément JUIGNIER (CDD)
Christophe LAMBERT
Stéphane TESSIER

► *1 assistant technique*

- Joël CHAUVIN

Le secteur Nord-Sarthe compte **12 aires** (206 places)

Le Mans, Mulsanne, Yvré l'Évêque, Champagné, Changé, Saint-Jean-d'Assé, Neuville-sur-Sarthe, Thorigné-sur-Dué, Bouloire, Saint-Marceau, Beillé et La Ferté Bernard.

ÉQUIPE DU SECTEUR SUD - SARTHE

► *5 agents techniques et d'accueil*

Cédric BOUQUET (radié pour abandon de poste)
Maël DUGUÉ
Romuald HAQUIN
Gérard JEAN
Céline VIGNON

► *1 assistant technique*

Maxime BOULAY

Le secteur Sud-Sarthe compte **12 aires** (228 places)

Aubigné Racan, Le Lude, Vaas, Écommoy, Roëzé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte, La Chartre-sur-le-Loir, Montval (Château-du-Loir et Montabon), La Flèche, Sablé-sur-Sarthe et Parcé-sur-Sarthe.



ASSEMBLÉES

56 ÉLUS COMMUNAUTAIRES SIÈGENT AU COMITÉ SYNDICAL

Les noms des membres du bureau (titulaires et associés) sont soulignés.

Communautés de communes de Sablé sur Sarthe

- Titulaires: Nicolas LEUDIÉRE et Michel GENDRY
- Suppléants : Éric DAVID et Pascal LELIÈVRE

CdC du Val de Sarthe

- Titulaires: Elisabeth MOUSSAY, Julie POIDVIN et Jean-Baptiste LERUEZ
- Suppléants : Céline PASQUIER-MARTIN, Alain LORIOT et Delphine DELAHAYE.

CdC du Sud Sarthe

- Titulaires: Nicolas MOURIER et Roland FRIZON
- Suppléants : Catherine DONNE et Ghislaine LEVIAU.

Pour la CdC du Sud Est Manceau

- Titulaire : Yves-Marie HERVÉ
- Suppléant : FOURMY

Pour la CdC de Loir-Lucé-Bercé

- Titulaires : Jean-Louis LEBALLEUR et Hervé RONCIÈRE
- Suppléants: François OLIVIER et Pascal DUPUIS.

Le Mans Métropole

- Titulaires: Christophe COUNIL PRÉSIDENT, Florence PAIN, Christian POIRIER, Jean-Yves LECOQ, Freddy VERHAEGHE, Elise POIRRÉE et M. CHOUTEAU.
- Suppléants: Ludivine MENARD, Mickaël LECOSSIER, Damienne FLEURY, Eliane ANDRÉ, Jacky GODEFROY, Sylvianne LUSSON et Gilbert LE CORRE.

CdC d'Orée Bercé Béloinois

- Titulaire : Bruno RICHEL
- Suppléant : Jocelyne VASSEUR

CdC de l'Huisne Sarthoise

- Titulaires : Gaëtan THOMAS et Thérèse MARCHAIS
- Suppléants : Thierry BODIN et Maryse PIANELLO

CdC du Pays Fléchois

- Titulaires : Claude JAUNAY et Christophe LIBERT VICE-PRÉSIDENT
- Suppléants : Michel LANGLOIS et Joël LELARGE

CdC de Maine Cœur de Sarthe

- Titulaires : Michel LALANDE et Marie-Claude LEFEVRE
- Suppléants : Alain JOUSSE et Samuel HAMELIN

CdC du Gesnois Bilurien

- Titulaires : André FROGER, Pierre GADEMER et Nathalie CHAILLOUX
- Suppléants : Jocelyne ASSE-ROTTIER, Patrice VERNHETTES et Jean-Claude LECOMTE

CdC Haute Sarthe Alpes Mancelles

- Titulaire : Agnès DUBOIS-SCHMITT
- Suppléant : Jean-Louis CLÉMENT

Membres associés pour Voyageurs 72 : Tatiana DUPONT (Présidente) et Anne-Marie HATTON (Directrice du Centre social).

Réunions du Comité syndical

En 2022, le comité syndical s'est réuni à trois reprises :

■ 27 janvier 2022

- Point sur la vie des terrains
- DOB 2022
- Adhésion aux plateformes de téléservices du département de la Sarthe
- Convention OM Syndicat Mixte du Val de Loir
- Projet social de Voyageurs 72

■ 24 mars 2022

- Point sur la vie des terrains
- Acquisition terrain de Beillé (parcelle jouxtant l'aire des gens du voyage)
- Compte administratif 2021
- Rapport d'activité 2021.
- Budget primitif 2022
- Convention d'objectifs et de financement de Voyageurs 72
- Compte-rendu de la Commission consultative des Gens du voyage.

■ 8 décembre 2022

- Point sur la vie des terrains
- Point sur la MOUS
- DOB 2023
- Participation financière des collectivités membres
- Tarifs voyageurs 2023
- Modification du temps de travail des agents d'accueil
- Contrat d'assurance pour les risques statutaires.

Voyageurs 72 Bilan d'activités



ANNÉE 2022

L'Association

Présidente: Tatiana DUPONT
Vices présidents: C DELAGE, E POIRREE
Trésorier: Lucien BOUGARD, Secrétaire, Brigitte HAUDEBOURG
Le conseil d'administration, 24 membres

L'équipe au 31/12/22

Directrice AM HATTON
Assistante de direction AL JAMIN
Secrétaire Accueil C PAYA
Coordinatrice Réf Familles C CHEVALLIER
Accueillante Service Postal E COUALLIER
Accueillantes France Services
G LIONS et L MENAGER
Animatrice scolarité M BINA
Animatrice Jeunesse M BOCQUILLON
Réf Pers. Vieillissantes M DESSERTENNE
Médiatrice en Santé L ZREIK
Alternante accueil C DARGNIAT
Alternante animation C JAUBERT

Le territoire

Le Mans Métropole,
11 communautés de communes, 24
aires d'accueil et 477 185 habitants



Son objet

- Lutter contre les discriminations en favorisant la connaissance réciproque des Voyageurs et des Sédentaires.
- Faciliter l'accès des Gens du voyage au droit commun et d'initier des actions en fonction des besoins spécifiques repérés.
- Promouvoir la participation des usagers et leur prise de responsabilité.

Ses agréments

CAF AGC ACF CLAS
France Services,
Election de domicile,
Education Populaire

Des actions au Centre Social

FRANCE SERVICES

3170 personnes accueillies
6725 démarches réalisées
En moyenne 13 personnes
par jour et
27 démarches réalisées



Accueil général

4870 Accueils téléphoniques
1940 Accueils physiques
(usagers et partenaires)



Service Postal

826 ménages domiciliés
12755 accueils physiques,
6917 appels téléphoniques,
44239 courriers
et colis reçus 5428 courriers
réexpédiés

Election de domicile

906 adultes et 399 enfants
concernés
67 nouvelles demandes et
901 renouvellements
effectués.

Accompagnement individuel à l'autonomie

Les travailleurs non salariés

39 suivis sur prescription
23 entreprises créées en 2022
77 entretiens réalisés sur des
permanences TNS

les ateliers lecture-écriture

26 suivis sur prescription
8 séances au
Centre Social

Les Personnes vieillissantes

98 personnes différentes accompagnées
274 démarches effectuées
dont 84 demandes de retraite
50 permanences au Centre Social
7 Ateliers seniors

Soutien à la scolarisation

Aide à l'inscription CNED,

106 rdv demandes d'Instruction en familles
91 aides aux inscriptions CNED

Appui à la scolarité CNED, 33 jeunes inscrits sur l'appui à la
scolarité CNED collectif (55 séances), 14 en ateliers
individualisés (46 séances, dont 6 visio)

Orientation + de 16 ans, 23 jeunes orientés vers les Missions
locales (Agglo Mancelle et Sarthe et Loir)

Médiation en santé

128 interventions au
Centre Social

Les ateliers Bagoule

2 ateliers réalisés en
fin d'année

Médiation habitat

105 demandes dont 48
concernant l'accès à l'habitat, 39
l'amélioration de l'habitat, 18 le
maintien dans l'habitat

Des actions sur les territoires



Soutien à la scolarisation

Appui à la scolarité au collège de Montval,
3 jeunes inscrits,
8 séances



Présences de Proximité

875 participations
184 interventions sur les aires d'accueil

Personnes vieillissantes

6 Permanences sur les territoires



Le Soutien à la Parentalité

Jeux en famille, 29 séances, 230 participations, 72 familles différentes sur 14 aires d'accueil différentes
Ateliers Parents voyageurs connectés, 9 ateliers, 19 familles participantes soit 60 personnes sur 6 aires d'accueil différentes

Médiation en santé

88 permanences sur les territoires (Aires d'accueil de Montval, Changé, Aubigné, Montabon, Vaas, Changé, La Flèche, Rozé...)
178 interventions



Accompagnement individuel à l'autonomie

Les travailleurs non salariés
2 rdvs sur les territoires
les ateliers lecture-écriture
23 séances au Centre Social Loir et Bercé, 21 à la Mission locale de Montval, 3 au Centre social de Beaumont /sarthe, 11 au Centre Social de Champagné et 9 ateliers à domicile (terrains privés)

Ateliers alimentation nutrition

21 ateliers organisés,
58 participations

Médiation habitat

105 demandes émanant de familles de 20 communes différentes

Les événements 2022

Changement de Présidence

Après 15 ans à la présidence du Centre social, Christian MERCIER passe le relais à Tatiana DUPONT



Visite Centre Social et du SMGV

par M. LE MÈNER Président du Conseil Départemental de la Sarthe en présence de M. COUNIL et de nombreux partenaires.



Animations Lectures à voix hautes

Soirées lectures à voix haute à la médiathèque Matéo Maximoff Fnasat Paris et à l'Espace de vie partagé au Mans.

7 personnes bénévoles mobilisées et engagées dans ce projet.



Partenariat

Implication dans des groupes de travail: Schéma départemental, DDT MOUS et précarité énergétique, CAF, CD, SMGV, Inspection académique, commissions Santé et Habitat Fnasat, CA et commissions FDCsx72, collectif FAL, MDH Arnage, Accueil groupe CNFPT

Travail en réseau avec les structures GV de l'Ouest

Les événements à venir en 2023

Des nouvelles actions

↳ Développement d'activités vers le public jeunes(référent jeunesse)

↳ Référencement RSA

Les 20 ans du Centre Social



Les semaines d'éducation contre les discriminations

Animations prévues à Arnage, Changé, La Chartre autour du livre "Pour ne pas voyager au pays de l'oubli"

Bilan activités Voyageurs72 - Année 2022